



Quel avenir pour les salariés de Rue du Commerce ?

LE NON-ALIMENTAIRE RÉGRESSE CHEZ LES ACTEURS TRADITIONNELS. ET NOUS ?

La bataille du e-commerce non alimentaire est-elle perdue ?

Le SNEC est convaincu de l'expertise et du savoir-faire des équipes de RUE DU COMMERCE.

Dans un monde qui change, la Transformation de notre groupe est nécessaire. Le commerce se réinvente chaque jour et rend indispensable une remise en cause de nos organisations. Selon les chiffres de Nielsen, 30% de chiffre d'affaires en moins en 8 ans pour le non-alimentaire des hypermarchés.



Rue du Commerce communique sur des chiffres flatteurs : « Plus de 4 millions de visiteurs uniques/mois, Plus de 7 millions de produits à la vente, Plus de 2 millions de commandes par an, 1 500 marchands sur la marketplace ». Où en seront ces chiffres demain ??

Lors du comité d'entreprise du mois de juin, vos élus SNEC ont été informés de la cartographie précise des métiers. C'était une demande du SNEC au cours du comité GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et carrières) du mois de janvier.

D'autres part, la réunion du 25 juin 2019 de l'observatoire des Métiers et des Compétences issu de l'Accord d'Anticipation et d'Accompagnement de la Transformation Sociale négocié et signé par SNEC le 12 mars 2019, a permis de dénombrer **au moins 20 métiers identifiés comme sensibles.**

LA MOBILITÉ ET L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES VONT DONC CONCERNER UNE MAJEURE PARTIE DES EFFECTIFS DE RUE DU COMMERCE

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27

L'ACCORD GPEC

Un des rôles de l'observatoire des métiers et de l'observatoire de la transformation sociale est d'établir une cartographie précise des métiers, qui permet de définir une typologie. Dans le nouvel accord GPEC du 12 mars 2019, la typologie des métiers passe de 6 à 3 métiers :

Métiers en développement, métiers en équilibre et métiers sensibles.

Focus sur les Métiers sensibles

Ce sont des métiers pour lesquels les perspectives d'évolutions économiques, organisationnelles ou technologiques vont entraîner une évolution importante du périmètre de compétences ou une diminution des effectifs.

Pour les métiers sensibles, un ensemble de mesures favorables existe en matière de mobilité interne mais également externe. Pour la mobilité interne, citons une indemnité différentielle de rémunération, des mesures de mobilité géographique... et pour la mobilité externe, une aide à la formation ou à la mobilité...

Il est important pour vous de connaître ce dispositif de mobilité interne ou externe.

Vos interlocuteurs du SNEC sont là pour vous renseigner.

LA DIRECTION A SOUHAITÉ CLASSER UN GRAND NOMBRE DE MÉTIERS DE RUE DU COMMERCE EN MÉTIERS SENSIBLES.

LE SNEC RESTERA VIGILANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ À CHAQUE COLLABORATEUR DANS LE RESPECT DES ACCORDS.



DS SNEC : Ingrid REJICHI

06.09.04.27.44

Référent SNEC : Brice ZOHOUN

06.52.36.75.10

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27